

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 91 du 17 janvier 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1700748S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 2627 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630404S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2017:

Delliaux David NIGEND : 161 377 NLS : 8 018 432

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2017:

Méric Céline NIGEND : 164 879 NLS : 8 021 476

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2017:

Parisot Mickaël NIGEND : 186 730 NLS : 8 038 254

Tranchant Rémi NIGEND : 138 683 NLS : 5 324 693

Dumont Jean-Marc NIGEND : 117 200 NLS : 5 190 910

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 janvier 2017.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'armement,*
D. RÉMOND